

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1687

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Charles de Courson, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Riester, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 15

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La deuxième phrase de cet alinéa prévoit de figer les ressources allouées aux régions en matière de dépenses d'investissement, sur la base de leurs dépenses d'investissements aux CFA, constatées au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

Cette mesure, qui contribue à geler le montant des subventions attribuables par les régions aux CFA et donc à rogner leurs marges de manœuvres, n'est pas souhaitable. Il convient de la supprimer.